

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI ? 000286 ? AFR 16/010/00

Action complémentaire sur l'AU 114/00 (AFR 16/008/00 du 10 mai 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / Nouveau motif de préoccupation : CRAINTES DE ? DISPARITION ?

BURUNDI

Alphonsine Minani (f), relâchée
Salvatore Kararaye
Berchmans Bizimana
Gaspard Ndabigeze
Claude Hicuburundi, relâché
Innocent

Nouveaux noms : Albert Bucumi
Bigirimana

Londres, le 16 mai 2000

Il est craindre qu'au moins une des personnes arrêtées au camp de regroupement de Kavumu le 7 mai, Bigirimana, n'ait ? disparu ?. Amnesty International est vivement préoccupée par sa sécurité.

Bigirimana a été accusé d'avoir lancé des pierres au cours des troubles qui avaient précédemment eu lieu ce même jour dans le camp. Il a été conduit à un poste militaire voisin, à Cinkona, où il aurait été passé à tabac. Plusieurs jours plus tard, lorsque d'autres personnes se sont présentées au poste pour s'enquérir de son sort, des soldats ont affirmé qu'il n'y avait jamais été détenu.

Albert Bucumi et au moins un autre homme, qui a été remis en liberté depuis, étaient déjà détenus au poste depuis qu'ils avaient été arrêtés le 6 mai dans la commune de Kanyosha. D'après les informations recueillies, ils ont été accusés de collaboration avec des groupes d'opposition armés opérant dans la région, apparemment parce que des soldats les avaient découverts hors de leurs camps. Il semble que tous deux aient eu les bras liés derrière le dos et qu'ils aient été roués de coups.

Alphonsine Minani et Claude Hicuburundi, qui figuraient également parmi les personnes appréhendées le 7 mai, ont été respectivement libérés les 13 et 16 mai. Amnesty International sait maintenant que les autres personnes nommées ci-dessus sont détenues dans les cellules de la Police spéciale de roulage (PSR), dans les locaux du District de Bujumbura rural, un centre de détention de la gendarmerie situé à Bujumbura. Néanmoins, elles sont détenues au secret et les membres de groupes de défense des droits humains ainsi que d'autres personnes n'ont pas été autorisés à leur rendre visite. Certaines sources affirment que jusqu'à 14 personnes ont été arrêtées.

Amnesty International a appris que la visite de la délégation de responsables politiques locaux et de membres des forces de sécurité (comprenant à la fois des soldats et des gendarmes) effectuée au camp de Kavumu le 7 mai avait eu lieu après que de nombreux combattants armés eurent été vus à proximité. Des soldats déployés dans la zone avaient, semble-t-il, battu en retraite pour aller se réfugier dans le camp. Les actes de pillage du 7 mai, qui ont apparemment été commis en représailles de la retraite à laquelle les soldats avaient été contraints deux jours auparavant, se sont déroulés au cours d'une opération de perquisition. Cette opération avait été lancée à la suite d'allégations indiquant que le camp avait été infiltré par des groupes d'opposition armés ou que des habitants du camp apportaient leur soutien à des membres de ces groupes. Il semble qu'aucune arme n'y ait été découverte. Le gouverneur de la province de Bujumbura rurale, qui s'adressait à la population du camp à ce moment-là et qui ignorait au départ que ce pillage avait lieu, aurait tenté d'intervenir. Il n'a cependant pas réussi à arrêter les soldats et à son départ du camp, le pillage se poursuivait.

Le 11 mai, un porte-parole du gouvernement a déclaré que ces événements allaient faire l'objet d'une enquête. Il a indiqué qu'une opération visant à faire la lumière sur les allégations selon lesquelles le camp avait été infiltré avait eu lieu le 7 mai, et que cette opération avait été interrompue par la population du camp, qui avait tenté de s'opposer à la fouille des lieux. Le porte-parole du gouvernement a critiqué des stations de radio étrangères, auxquelles il a reproché d'avoir diffusé des allégations non vérifiées. Bien que l'accès au camp eût été interdit pendant une journée à la suite du pillage, il semble qu'il soit aujourd'hui possible de s'y rendre librement. Une délégation de l'Assemblée nationale a visité les lieux le 12 mai.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / lettre exprès (en français ou dans votre propre langue) :

Veuillez vous assurer auprès des services postaux de votre pays que le courrier est bien acheminé jusqu'au Burundi.

? demandez qu'une enquête soit immédiatement ouverte sur l'arrestation et la ? disparition ? présumée de Bigirimana et que les autorités révèlent publiquement où il se trouve ;

? appelez les autorités à prendre sans délai des mesures pour que Bigirimana et Albert Bucumi ne soient plus maltraités ;

? exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates afin de protéger Salvatore Kararaye, Berchmans Bizimana, Gaspard Ndabigeze et Innocent, qui sont détenus par la Police spéciale de roulage (PSR), et à les autoriser sans délai à recevoir la visite de leurs proches, à bénéficier de soins médicaux et à entrer en contact avec les représentants d'organisations humanitaires et de défense des droits humains ;

? appelez les autorités à les libérer, à moins de les inculper dans les plus brefs délais d'infractions prévues par la loi sur la base d'éléments probants.

APPELS À :

Remarque : La transmission des fax peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.

Procureur général de la République :

Monsieur Gérard Ngendabanka
Procureur général de la République
Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Procureur général, Bujumbura, Burundi

Fax : 257 24 15 03

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

Ministre de la Défense :

Colonel Cyrille Ndayirukiye
Ministre de la Défense nationale
Ministère de la Défense nationale
Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Ministre Défense, Bujumbura, Burundi

Fax : 257 22 39 59 / 21 75 05

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

Monsieur Térance Sinunguruza
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
Ministère de la Justice, BP 1880
Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Ministre Justice, Bujumbura, Burundi

Fax : 257 22 21 48

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Procureur de la République de Bujumbura rural :

Procureur de la République de Bujumbura rural
Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Procureur Bujumbura rural, Bujumbura, Burundi

Formule d'appel : Monsieur le Procureur de la République,

COPIES À :

Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale :

Monsieur Eugène Nindorera
Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale
Ministère des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale
Bujumbura, Burundi

Fax : 257 21 75 49

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -